

Compte-rendu du séminaire « Patrimoine naturel, patrimoine culturel : quelles ambitions partagées ? »

Bilan, enjeux et perspectives



22 et 23 juin 2016 en Touraine

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



A- Introduction

1- Contexte

Le Centre de Ressources Loire nature de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) soutenu par le Plan Loire a pour objectif de favoriser le lien entre les gestionnaires du bassin de la Loire. Sur de nombreux sites naturels de la vallée de la Loire, les richesses naturelles et culturelles se côtoient voire se rejoignent. Dès lors, les gestionnaires du patrimoine naturel et du patrimoine culturel doivent se concerter pour articuler leurs actions. Durant de ce séminaire, les logiques de gestion sont confrontées et mises en perspective pour identifier divergences et convergences.

2- Objectifs

Le séminaire « Patrimoine naturel, patrimoine culturel : quelles ambitions partagées » est né d'un lien évident entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel et du besoin des gestionnaires de ces deux patrimoines de se rencontrer, de partager des points de vue. Ce séminaire, qui s'est déroulé au sein du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et a été organisé en lien avec la Mission Val de Loire, résulte également de la volonté de la FCEN de développer le partenariat avec la Mission.

L'objectif était de mettre en perspective le « patrimoine naturel » et le « patrimoine culturel » : quelles sont les trajectoires historiques de leur gestion ? Quels sont les rapports entre la nature et la culture ? Comment nature et culture deviennent un patrimoine et quelles en sont les conséquences ? Il s'agissait aussi de donner l'opportunité d'échanger, de nourrir le débat et de favoriser l'émergence de solutions communes.

3- Organisation

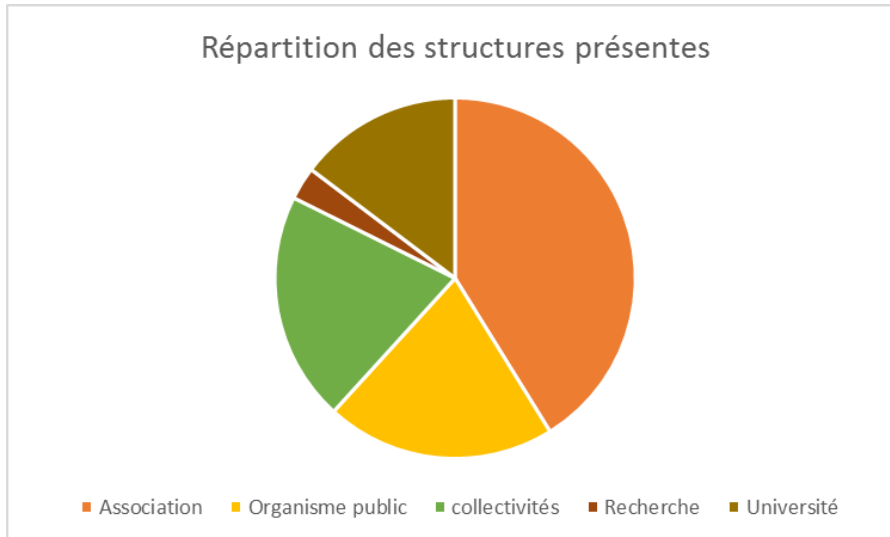
Le lien entre patrimonial naturel et patrimoine culturel a été questionné par la mise en perspective de leur trajectoire chronologique et du processus de patrimonialisation. Des exemples présentant des convergences et des divergences de gestion du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, en salle au cours de la première journée et sur le terrain la seconde journée ont donné matière à la réflexion.

La journée du 22 juin en salle s'est déroulée à l'Alliance Hôtel de Tours, entre 8H30 et 18H30, avant une deuxième journée sur le terrain. Les participants qui l'ont souhaité se sont retrouvés au dîner le soir pour poursuivre les discussions.

Un bus a amené les participants le second jour sur le terrain. Deux groupes ont réalisé un parcours le long de la Loire à vélo ou en canoë entre Villandry et Bréhémont. Plusieurs étapes au fil de l'eau ont permis de découvrir des sites et de croiser les enjeux du patrimoine naturel avec le patrimoine culturel. Un pique-nique constitué de salades sauvages a donné une saveur particulière au débat « nature-culture ».

4- Bilan de la participation

54 participants ont pris part au séminaire, dont 35 au trajet en canoë et vélo lors de la deuxième journée. Environ la moitié des participants font partie d'associations dont la majorité œuvre pour la préservation du patrimoine culturel. Le reste des participants sont des organismes publics et des universitaires. 90% des participants ont été très satisfaits du séminaire.



B- Compte-rendu des présentations et des échanges

PREMIER JOUR, EN SALLE A TOURS

1- Présentation du Centre de Ressources du patrimoine naturel ligérien et des objectifs du séminaire (John Holliday, FCEN)

Le Centre de Ressources Loire nature identifie les besoins des gestionnaires d'espaces naturels, favorise le lien et la mutualisation, notamment avec le secteur de la recherche. Pour cela, des séminaires sont organisés et divers documents techniques sont produits. Un site internet centralise les informations avec une base documentaire, un annuaire des gestionnaires, des fiches expériences de gestion, une photothèque et une base « détenteurs de données ».

2- Trajectoires de la gestion du patrimoine naturel et du patrimoine culturel (Stéphanie Hudin, FCEN et Isabelle Longuet, Mission Val de Loire)

Une chronologie de la patrimonialisation de la nature et de la culture en France, en Europe et dans le monde est présentée. Le patrimoine naturel et le patrimoine culturel ne sont pas liés dans leur chronologie mais par les processus communs à l'œuvre dans la patrimonialisation : les contextes historiques, politiques, réglementaires, économiques ainsi que par les disciplines scientifiques.

Trajectoire de la gestion du patrimoine culturel

Si la curiosité pour le passé a toujours existé, c'est au lendemain de la révolution de 1789 qu'interviennent les premières mesures en faveur de la préservation du patrimoine culturel. On s'intéresse aux monuments et œuvres d'art, saisis ou menacés de destruction, qui deviennent le bien de la nation. La création d'une commission des arts et monuments anciens, du museum de la République regroupant les collections d'art royales et de celui des monuments, sont les premières mesures d'une politique publique, nationale. Le mouvement qui s'amorce se retrouve dans toute l'Europe.

La politique en faveur des monuments va se mettre en place tout au long du XIXe s. puis du XXe s., avec la création d'un corps de spécialistes, le recensement des monuments, la promulgation d'une première Loi sur leur protection (1887). La Loi de 1913 sur les monuments historiques, fondatrice, toujours en vigueur, permet à l'autorité administrative de protéger des monuments si leur conservation présente un intérêt public ; celle-ci entraîne des obligations et un contrôle, quel que soit le statut de propriété. Ce premier dispositif sera complété, puis il s'étendra au patrimoine urbain avec la Loi Malraux (1962) qui institue des secteurs sauvegardés. La phase qui s'est ouverte depuis les années 1980 marque le passage d'une politique très centralisée à une progressive décentralisation des responsabilités en matière de gestion du patrimoine, résultante de la décentralisation de l'urbanisme et de l'accroissement des responsabilités des collectivités (avec notamment la loi sur les zones protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de 1983). Le développement important de l'archéologie préventive aboutira à la Loi de 2001 sur l'archéologie. Un rôle majeur aura été et est joué par des associations d'érudits et de passionnés.

Le patrimoine et sa prise en compte ont évolué et sous l'effet des mutations fortes ou des crises qu'a connues le pays au cours de ces siècles: révolution industrielle engendrant la transformation de territoires entiers, Loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, transférant aux collectivités publiques un nombre d'édifices gigantesque, guerres mondiales causant des destructions massives, développement économique à partir des années 1960 générant une accélération de l'urbanisation, la destruction de certains centres historiques de villes, la construction notable d'infrastructures. Le tourisme, dès l'invention du chemin de fer, joue aussi un rôle important en permettant à un public large circulant pour le loisir, de découvrir le patrimoine culturel et les paysages.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, le champ s'est considérablement élargi en termes de chronologie – le XXe siècle voire le contemporain, de typologie – les jardins, le patrimoine rural, industriel, ethnographique (renommé « immatériel »), La forte hétérogénéité des objets aujourd'hui identifiés comme patrimoniaux traduit une diversification des valeurs portées par le patrimoine. Aux valeurs historiques, esthétiques, documentaires, pédagogiques, s'ajoutent celles de la recherche de singularités, d'identités, et aussi la valeur économique. Support d'une construction nationale à ses débuts, le patrimoine devient le support d'identités sociales, professionnelles, et de manière croissante, d'identités et de développement territoriaux. Il devient ainsi une véritable composante des projets de territoire.

Issu d'une histoire et de disciplines scientifiques éloignées, patrimoines culturels et naturels ne se sont côtoyés que dans la notion de paysage. L'approche territoriale qui prévaut aujourd'hui, forcément globale, va désormais les rapprocher.

Trajectoire de la gestion du patrimoine naturel

Si dès le Moyen-Âge, des territoires sont préservés, c'est au titre de leur valeur cynégétique. Il faut attendre le XIXe siècle pour voir émerger les idées de préservation du patrimoine naturel, et c'est alors sur base d'un argumentaire esthétique et paysager. En 1861, une première réserve artistique de plus de 1000 Ha est créée, sur décret impérial (en forêt de Fontainebleau), avant même la création du premier Parc national au monde (Yellowstone, 1872). En effet, c'est seulement en 1866 que le terme d'« écologie » fonde une discipline qui va chercher à mieux comprendre les interactions entre les espèces et leur milieu, et qu'on va améliorer les connaissances scientifiques du « naturel ».

En France, les premières réserves créées pour préserver des espèces le sont à titre privé au début du XXème siècle comme la réserve naturelle de l'archipel des Sept-Îles en 1913 (pour les populations d'oiseaux, notamment de fous de Bassin) ou la réserve naturelle de Camargue en 1927. Aux Etats-Unis en 1872, la mise en protection d'un Parc national du Yellowstone est une première mondiale.

En France il faut attendre l'après-seconde guerre mondiale pour la mise en place d'un Conseil national de protection de la nature (en 1946) de réserves nationales (1961, Luitel) puis d'une première Loi créant les parcs nationaux (Vanoise, 1963). Jusqu'à nos jours, les modalités de préservation du patrimoine naturel se sont multipliées : on compte environ 50 outils pour cela en France. Les principaux sont : parc national, réserve biologique intégrale, réserve naturelle nationale, réserve naturelle régionale, aire marine protégée, arrêté de biotope...

En 2015, on compte sur le territoire national 340 réserves naturelles dont 167 sont des réserves naturelles nationales et 167 des réserves naturelles régionales. Souvent de petite taille, elles peuvent aussi être étendues (Nouragues en Guyane, Haut plateau du Vercors en Isère). A travers la définition d'aires protégées, on entend la gestion conservatoire sur le long terme d'un espace défini et reconnu.

On est donc passé en seulement un peu plus d'un siècle de la préservation de ressources, à celle de paysage, puis de la biologie et des espèces. A présent la gestion du territoire

pousse à l'intégration d'une dimension complémentaire pour la définition d'espaces protégés : celle des fonctions. Par exemple, la préservation des zones humides dont les fonctions en lien avec l'eau sont à présent mieux connues, ou encore la préservation voir la recréation de corridors « verts », permettant une vision plus vaste de la gestion de la biodiversité d'un territoire.

Alors que la fragmentation des habitats est très poussée dans nos territoires européens, fortement artificialisés, le changement climatique incite à repenser l'approche de la protection de la nature, qui risquait de tomber en désuétude. En effet, les aires naturelles protégées pourraient constituer de véritables atouts dans les changements à venir, en tant que réservoirs de biodiversité « utile ».

L'approche de la protection de la nature a donc d'abord été intellectuelle et esthétique, pour devenir analytique et scientifique. Elle est aujourd'hui de plus en plus citoyenne et permet l'émergence de projets intégrés. En cela, la protection du patrimoine naturel rejoint la protection du patrimoine culturel en tant que construction sociale qui doit répondre aux enjeux de la société et des enjeux de son temps.

3- Une interaction ancestrale entre les hommes et l'Allier : une approche croisée des patrimoines pour une réappropriation par les riverains (Magalie Rambourdin, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier)

Le projet d'aller « sur les traces de l'Allier » et de comprendre l'évolution de ce fleuve dans l'Histoire s'est appuyé sur une démarche participative. Grâce à l'implication des riverains, le patrimoine historique a pu être revisité, créant ainsi l'opportunité de remettre l'histoire humaine au centre des échanges entre le Conservatoire d'espaces naturels (Cen) de l'Allier et les acteurs locaux.

L'*Histoire* de l'Allier raconte une *histoire* et contourne les clivages parfois nés de l'incompréhension du mille-feuille administratif de la préservation du patrimoine naturel et des explications académiques de la dynamique du fleuve.

Cette démarche apporte un nouveau point de vue sur l'identité du territoire, l'histoire comme sujet parlant à tous, transdisciplinaire, abordant à la fois la richesse des patrimoines et la dynamique fluviale.

Un regard nouveau pour le gestionnaire

La connaissance de l'Histoire offre une nouvelle perspective également pour le gestionnaire. Par exemple, le Cen Allier se posait la question de l'état de référence du ratio milieu ouvert / milieu fermé. En étudiant l'évolution des paysages, le Cen s'est aperçu que jusque dans les années 45, il y avait très peu de forêts alluviales en raison d'un entretien soutenu pour le pâturage et le bois de chauffage. Cette connaissance a incité le gestionnaire à revoir ses préconisations de gestion et maintenir plus de prairies.

...et les riverains

Les habitants étaient autrefois tournés vers la rivière pour aller chercher du bois, du sable, du poisson et des galets pour se nourrir, se chauffer et se procurer un toit. Ils étaient en contact régulier avec la rivière. Avec l'évolution du système agricole, les usages ont évolué donnant moins accès à la rivière aux habitants. L'activité humaine moins présente sur les bords de la rivière a amené à une fermeture du paysage (et le développement de la forêt alluviale). Le fait de faire revivre le patrimoine historique au travers de la démarche du Cen Allier, a fait émerger une volonté locale de se réapproprier la rivière.

4- Libre évolution et re-wilding : vers une évolution de la patrimonialité des espaces protégés (Régis Barraud, Université de Poitiers)

Une *wilderness* européenne ?

En 2014, les Etats-Unis ont célébré les 50 ans de la stratégie nationale de protection de la nature sauvage : le *Wilderness Act*. Dans le même temps, sur notre continent, les milieux de la conservation se mobilisent pour définir une « *wilderness* à l'europpéenne ». La nature de ce continent et sa gestion ont été formatées selon des logiques éloignées de celles qui prévalent en Amérique du Nord. Pourtant, la mondialisation de l'action des ONG environnementales et des idées en matière de conservation semble contribuer à un emploi généralisé du terme de *wilderness*. Militants et scientifiques se défendent le plus souvent d'utiliser le terme dans l'optique d'une importation de la conception nord-américaine de la gestion de la nature.

Une critique de la gestion patrimoniale classique

En Europe, la protection de la nature institutionnelle privilégie régulièrement une approche patrimoniale. Celle-ci est destinée à préserver la biodiversité associée à des agroécosystèmes hérités. Les mécanismes de production de ces paysages ont parfois disparu partiellement ou intégralement. Cette gestion patrimoniale classique est de plus en plus contestée par d'autres approches fondées sur la promotion de la libre évolution de la nature et de son caractère sauvage.

A l'échelle internationale ces idées sont travaillées à la lisière de l'écologie radical et de la biologie de la conservation à partir, notamment, de la notion de *rewilding*. Dans le contexte européen, le *rewilding* et de manière complémentaire, la libre évolution de la nature sont également explorés en tant qu'alternatives à la gestion conservatoire patrimoniale. Un mouvement hétérogène mais de plus en plus structuré, active la promotion des principes de non-intervention, de *rewilding* et la construction d'une culture positive de la nature sauvage. Ce mouvement est porté par un réseau très actif associant des ONGs, des entreprises écotouristiques, des gestionnaires d'aires protégées et des scientifiques. Les initiatives portées par ce mouvement commencent à influencer le droit européen comme l'atteste l'adoption par le parlement de la résolution sur la *wilderness* en 2009. L'une des premières applications de cette résolution vise la reconsidération des

modes de gestion des cœurs de zones Natura 2000. Ces derniers sont ciblés pour une mise en pratique du principe de non-intervention.

Des espaces en crise, des milieux menacés ?

Cette promotion de la nature sauvage renouvelée par les principes de non-intervention et de *rewilding* s'inscrivent dans un contexte à risque pour de larges espaces européens à haute valeur écologique. En effet, dans les zones périphériques de l'Europe, de vastes étendues à faible densité de population, plus ou moins marquées par la déprise agricole, sont convoitées par des projets d'exploitation minière ou forestière. Des terres plus récemment délaissées peuvent aussi susciter l'intérêt d'investisseurs agro-industriels.

La reconnaissance et la valorisation du sauvage comme alternative ?

Le mouvement actuel de reconnaissance et de valorisation de la nature sauvage en Europe mobilise un argumentaire complexe comprenant des propositions contradictoires. Ainsi, pour les uns la non-intervention s'inscrit dans une perspective éthique biocentrée fixée sur la valeur intrinsèque de la nature préservée. Mais il existe également une argumentation plus utilitariste. Dans ce cas, la préservation de la nature sauvage est arrimée un projet de développement fondé sur l'écotourisme et parfois sur le paiement des services écosystémiques.

Dans le cadre d'une recherche interdisciplinaire, une équipe de géographes et d'anthropologues explorent, à l'échelle européenne, les enjeux culturels, sociaux et spatiaux des projets de *rewilding*, de non-intervention et de labellisations d'aires protégées fondées sur la reconnaissance du caractère sauvage.

5- Les épis de la Loire armoricaine: émergence d'une valeur patrimoniale par-delà nature et culture (Hervé Davodeau et David Montembault, Institut National d'Horticulture Agrocampus d'Angers)

Une enquête photographique a été réalisée pour connaître les représentations des épis de la Loire. Il est demandé aux participants de donner un titre et de noter des photos de la Loire. En fonction du type de photos présentées (vue aérienne ou pas, etc.), les résultats vont varier : lorsque la photo est prise par vue aérienne, c'est le modèle esthétique qui va guider les choix. Les approches ont donc été variées pour éviter de biaiser les résultats.

Alors que les épis sont considérés par les gestionnaires du patrimoine naturel comme des éléments artificiels, selon l'enquête, pour les usagers, ces épis apparaissent comme des éléments paysagers ordinaires. L'épi n'est pas contradictoire avec l'image du fleuve sauvage, il en devient un élément. Les épis ne peuvent néanmoins pas encore être considérés comme du patrimoine culturel car leur première vocation est utilitariste. Des signes laissent néanmoins présager une patrimonialisation future possible de ces épis.

6- L'appropriation de la Loire par la population locale et la préservation de la biodiversité : l'aménagement d'une zone de baignade à Saint-Mathurin-sur-Loire (Yves Joulain, Maison de la Loire en Anjou)

Le projet de baignade gratuite à Saint-Mathurin sur Loire résulte d'une demande sociale forte sur la commune, suite à la fermeture de la piscine et d'une volonté politique de « reconnecter » la population locale avec le fleuve. L'objectif était également de développer l'attrait touristique du territoire, en cohérence avec la proximité du cheminement « Loire à vélo ». Les aménagements prévus ont dû intégrer les diverses réglementations existantes sur le territoire liées au patrimoine naturel : charte du PNR, site Natura 2000, loi sur l'eau... Le projet s'est voulu respectueux de l'environnement avec une remise en état à la fin de chaque saison avec une évaluation de l'impact de la fréquentation. Le projet s'est néanmoins heurté au blocage d'une association de protection de la nature pourtant consultée à l'amont.

Cette démarche met en évidence la complexité administrative et réglementaire d'ouvrir aux habitants le patrimoine fluvial. Elle montre également que la patrimonialisation de la nature par les experts ou les associations environnementales coupe l'accès des riverains à ce patrimoine.

7- La conciliation des enjeux chauve-souris avec le patrimoine bâti (Bastien Martin, Parc naturel régional Loire Anjou Touraine)

Plusieurs espèces de chauves-souris sont dites « anthropophiles » c'est-à-dire qu'elles utilisent les constructions humaines et notamment le patrimoine bâti pour effectuer leur cycle biologique (Château, Eglise, cavités de tuffeau...). L'aménagement de ce patrimoine culturel (fermeture d'accès, lumière des clochers...) constitue parfois une menace pour ces espèces.

Le PNR Loire Anjou Touraine a contacté les propriétaires de ces bâtis pour les sensibiliser, passer des conventionnements et éventuellement réaliser des travaux de protection de gîtes. Il s'agit de trouver en commun des solutions techniques adaptées à la fois à la préservation du patrimoine bâti et la préservation des chiroptères.

La fermeture des gîtes pour préserver les chauves-souris peut en effet être mal perçue par les experts du patrimoine culturel (comme par exemple les historiens) qui ne peuvent plus accéder aux sites. Pour faciliter une meilleure compréhension de cette action, le Parc naturel régional mène un travail de concertation et place une signalétique à l'entrée des gîtes. Il donne les clés au propriétaire qui peut ouvrir le gîte en cas de demande des historiens ou d'experts du patrimoine bâti.

8- La conciliation des usages et la préservation du patrimoine naturel : la gestion pastorale des bords de Loire (Nolwenn Baudouin, Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire)

Le projet Pasto'Loire piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire est né il y a plus de 10 ans dans le Loiret d'une volonté de rouvrir les milieux ligériens en favorisant le développement des pratiques pastorales extensives (fauche, pâturage) disparues progressivement des bords de Loire pour différentes raisons (milieux contraignants, évolutions des pratiques agricoles vers des pratiques plus extensives, difficultés rencontrés par les élevages...).

Afin de permettre la poursuite de cette opération, un projet agro-environnementale régionale (PAEC Vallées de la Loire et de L'Allier) partenariale, a été élaboré afin notamment de permettre le financement de cette activité, à travers les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques).

Pour conclure, en 2015 ce sont ainsi plus de 450 ha qui sont ainsi entretenus par des animaux. Des études récentes ont permis de mettre en avant les résultats positifs de ces pratiques sur la diversité de la flore et de la faune sur les parcelles gérées.

D'autres modes de gestion traditionnelles sont également valorisées par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire sur ces sites comme la réhabilitation et l'entretien des arbres têtards, le plessage de haies....Le savoir-faire rural est ainsi perpétué et le patrimoine paysager et biologique des arbres maintenus.

Certaines difficultés subsistent, notamment liées à des contraintes techniques (milieux parfois peu intéressants pour des agriculteurs parce que très embroussaillés ou sensibles nécessitant une conduite spécifique...), au nombre d'éleveurs en baisse, et aux moyens financiers mobilisables qui ne permettent pas toujours un soutien suffisant à l'activité économique. Toutefois l'action se poursuit et prend de l'ampleur avec le déploiement de ces actions sur d'autres département comme le Cher et l'Indre-et-Loire.

9- Synthèse des échanges

Le double sens du mot « patrimoine »

Les interventions mettent en évidence une confusion entre la ressource dont on a hérité (la faune et la flore) et l'histoire de cette ressource à laquelle les usagers sont sensibles. C'est l'histoire de cette ressource qui correspond au patrimoine plutôt que la ressource elle-même. Pour plus de clarté, il est proposé de donner le mot « héritage » à la ressource et de garder le mot patrimoine pour l'histoire.

Outils et échelles de la gestion patrimoine naturel et du patrimoine culturel

La gestion de la culture est restée de compétence nationale alors que la gestion de la nature est de plus en plus passée à une compétence communautaire. L'union européenne a octroyé des moyens financiers pour la gestion de la nature, mais a généré aussi des tensions de la part de populations, qui peuvent vivre cet apport comme une contrainte. Pour la délimitation des sites Natura 2000 par exemple, les territoires n'ont pas été

consultés. Au lieu de superposer les outils et les périmètres et créer des couches supplémentaires, il est préférable de s'appuyer sur l'existant.

La multiplicité des outils peut être une source de confusion pour les usagers et les élus. L'outil pour l'outil est en effet contre-productif, et ne facilite pas l'appropriation. Cela pourrait expliquer pourquoi certains outils n'ont pas eu de suite comme la Stratégie de création des aires protégées. Le premier outil à considérer est à l'échelle communale : le Plan local d'urbanisme.

Cependant, si on a vu qu'il existe en France une multiplicité d'outils de protection du patrimoine naturel (50, cf. 1ère intervention, S. Hudin) cela s'explique par l'histoire riche et longue de la mise en valeur des ressources naturelles du territoire : il a fallu proposer des solutions permettant de s'adapter aux différentes situations pour permettre une acceptation sociale favorisant le succès de la mise en protection. Si certaines simplifications pourraient être recherchées, il ne s'agit pas non plus d'appauvrir une réglementation, un langage et une co-construction qui ont été gagnés par des décennies de travail en lien avec les territoires.

La gestion du patrimoine naturel : un choix culturel et sociétal

La France n'est pas porteuse d'une culture des grands espaces. La nature, c'est la montagne, le romantisme, le paysage, représentés par les peintres. La préservation du paysage est née d'une inspiration culturelle et non biologiste ou naturaliste.

Le choix d'un patrimoine n'est pas seulement de l'ordre du technique mais aussi de l'éthique et donc il doit être débattu. La nature n'est pas indépendante de l'Homme : on choisit la nature que l'on désire. Alors ce choix doit aboutir via un processus de discussion : la gestion de la nature ne doit pas être décidée uniquement par des gestionnaires et des naturalistes.

Ce qui est considéré comme le « patrimoine naturel » se différenciant de « l'héritage » (la ressource) résulte du double héritage d'un paysage agricole d'abord jardiné et construit puis abandonné. Le patrimoine naturel est donc provisoire et éphémère. On a une méconnaissance de la construction des paysages de la France agricole au 19^e siècle qui était jardinée. Aujourd'hui on a plus ce jardinage et on n'a pas les moyens de le faire.

Par exemple, autrefois les haies étaient excessivement travaillées. Puis les haies ont été moins utilisées pour l'agriculture et progressivement abandonnées. C'est alors que le bocage s'est transformé, devenant un milieu avec une grande diversité d'espèces. Un autre exemple assez frappant : autour de Blois, une étude a été menée sur plus de 600 mares. Contre toute attente, les mares les plus riches en termes d'espèces ont été les mares d'auto-irrigation. Ce paradoxe apparent s'explique par le fait que ce n'est pas parce que ce sont des mares d'auto-irrigation qu'elles ont une forte valeur patrimoniale mais par le fait qu'elles ont été abandonnées et qu'elles sont en transition. La question de préserver un paysage transitoire et voué à naturellement disparaître est donc un projet de société. Protéger la nature peut donc être considéré comme un projet essentiellement culturel.

Représentation culturelle et gestion des espèces invasives

Gilles Clément aborde la question de la wilderness via le jardin et l'expression spontanée des plantes, y compris les espèces exotiques envahissantes (EEE). Il invite à reconsidérer la valeur de la nature spontanée, celle des terrains vagues, des bords de route et des déprises industrielles. Il s'agit de relativiser et de réorienter le débat sur la valeur : sur quoi fonde-t-on la valeur ? Est-ce que c'est sur l'espèce, est-ce que c'est sur le processus, est-ce qu'on s'attache à des états de référence du passé ou est-ce que le choix qu'on a à faire c'est justement de permettre à la nature de faire des choix ? La valeur est alors placée comme un pari sur ce qui advient.

D'autres chercheurs prennent un recul historique et montrent que l'invasion des espèces n'est pas un phénomène nouveau. Derrière la dénonciation d'une plante envahissante, on dénonce aussi ce qui nous dérange dans la société. Les EEE sont alors révélatrices d'une société. Par exemple, la jussie révèle que l'on a abandonné la Loire. Qu'est-ce qui nous dérange la plus : est-ce que c'est la jussie ou est-ce que c'est ce qu'elle nous révèle ? Sur le temps court, les naturalistes répondront bien évidemment « la jussie » mais les études qui prennent beaucoup de recul montrent sur le temps long la lutte contre les EEE sont le symptôme de l'évolution de notre société.

10- Conclusion de la première journée (Jacky Vieux, fondateur et animateur de la Maison du Fleuve Rhône)

Au cours de cette première journée de séminaire, les échanges entre les gestionnaires du patrimoine naturel et du patrimoine culturel ont tracé plusieurs sujets d'exploration en commun :

- Clarifier les termes et notamment la distinction entre le patrimoine et « l'héritage » : le patrimoine semble regrouper plusieurs significations. Il est parfois une ressource héritée (la faune, la flore), parfois une ressource historique à laquelle la population est sensible ;
- Penser le patrimoine dans le temps. Intégrer le patrimoine naturel comme un objet en transition, éphémère. Définir l'état de référence de l'objet patrimonial dans une société en évolution.
- Sortir des systèmes de pensées bipolaires qui nous gouvernent depuis longtemps comme « Nature » *versus* « Culture ». L'anthropologie peut nous aider à sortir de ces schémas simplificateurs de la pensée.
- Pour la préservation du patrimoine culturel, une période de controverse est close. Le patrimoine académique des années 70 (des monuments historiques) a inclus progressivement le patrimoine industriel et gastronomique et une patrimonialisation de la culture « bottom-up ». La patrimonialisation de la nature gagnerait à s'inspirer d'une démarche plus démocratique et moins expertocratique.
- Il serait intéressant de s'arrêter sur la notion d'éphémère et de transition dans un monde qui bouge sur le plan social et environnemental.
- Développer les points communs entre la gestion du patrimoine naturel et culturel et notamment la question de l'initiative locale et citoyenne : comment on combine du vertical (réglementation, dispositif) et de l'horizontal (approche globale - que l'on retrouve dans les approches du *design thinking* avec des méthodes potentiellement

fructueuses - et participation locale). Il y a des « pas de côté » à faire car c'est mieux de penser à plusieurs quand on est différent.

DEUXIEME JOUR, SUR LE TERRAIN, ENTRE VILLANDRY ET BREHEMONT

11- Visite et découverte de la gestion écologique du Château de Villandry (Henri Carvalho, propriétaire du Château)

Les jardins du château ont été reconstitués sur la base de dessins de Jacques Androuet du Cerceau publiés en 1563, de textes les décrivant et de traités de jardinage anciens, pour donner une image la plus fidèle possible d'un jardin du XVI^e siècle, contemporain de la création du château lui-même. Ils sont divisés en quatre terrasses qui s'intègrent et tirent parti du paysage et de la configuration des pentes.

Récemment, les modes de gestion des jardins ont été modifiées pour être les plus respectueuses possible de l'environnement : nichoirs, « zéros phytos ». Ils ont d'ailleurs reçu un label « Refuge Ligue de protection des oiseaux ». Pourtant, cette démarche ne se veut pas commerciale et il n'y a pas eu de communication spécifique à ces changements, bien qu'elle ait induit une augmentation substantielle des frais de gestion, avec le recrutement de plusieurs jardiniers supplémentaires.

12- Lecture du paysage (David Montembault, Institut National d'Horticulture Agrocampus d'Angers et Mélanie Chollet, PNR Loire Anjou Touraine)

Un paysage construit par des processus naturels

Du haut du Château, le paysage est décrit avec une vue sur le « triple val » (Confluence du Cher, de la Loire et de l'Indre) et ses plusieurs unités topographiques ainsi que sur les coteaux. Une des spécificités de la Loire est de charrier beaucoup de sable créant une microtopographie. A proximité du fleuve, on observe un bourrelet : quand le fleuve déborde, les sédiments grossiers se déposent en premier formant un bourrelet au bord du fleuve. Le bourrelet est donc un phénomène naturel mais qui a été renforcé par la levée. Une dépression latérale se creuse à la base du coteau dans lequel coule un bras secondaire (comme le Vieux Cher).

... des usages

A l'origine, les terres agricoles s'installaient sur ces bourrelets de rive car ils sont sableux et donc intéressants d'un point de vue agricole et qu'ils constituaient un point haut, évitant aussi les inondations. Aujourd'hui encore, les terres cultivables les plus recherchées sont au bord du Cher. L'agriculture d'élevage tend pourtant à disparaître sur la commune et une agriculture intensive s'installe sur le plateau, donc l'un des enjeux est de maintenir cette agriculture.

...des aménagements

Le paysage paraît naturel car il est très boisé mais cette perception est trompeuse. Le paysage a beaucoup évolué : il y avait plusieurs confluences entre la Loire et le Cher. Le

paysage est un héritage des aménagements historiques. Si la Loire a toujours été recherchée pour la richesse de ses terres, elle présentait en même temps des risques d'inondation. Au Moyen-âge, le fleuve a été maîtrisé et on a forcé la confluence à Villandry en bouchant les autres confluences entre 1777 et 1782. Une partie de la commune de Villandry se trouvait alors en rive droite. Autrefois, pour accéder à cette rive, il y avait un bac qui s'arrêtait sur l'île de Berthenay. Certains habitants sont nostalgiques de ce système de traversée car le pont de Savonnières est le seul accès à l'île désormais. Au 18^e s. les levées ont été surélevées mais créant ainsi un chenal contenant le fleuve mais augmentant les risques pour les habitants en cas de crue. La crue de 1856 a ainsi provoqué la rupture des digues et la submersion des villes. La gestion contemporaine des inondations favorise la mise en place de déversoirs sur des zones tampons.

Le paysage patrimonial résulte d'un choix concerté

Le choix d'un paysage patrimonial peut venir des élus, du niveau national (Mission Val de Loire par exemple) ou des habitants qui montent un collectif. Le PNR fait le lien entre ces acteurs, non pas en leur imposant un patrimoine mais en les accompagnant vers le paysage désiré : ensemble, ils partagent leurs représentations et posent les questions : pourquoi supprimer une peupleraie, comment maintenir une prairie ? Des choix sont alors effectués en groupe de travail et en concertation et en fonction des moyens humains et financiers.

13- Le Val de Langeais : son paysage, sa biodiversité et la gestion mise en place pour le protéger (CEN Centre – Val de Loire)

Sur cette zone en bord de Loire à la Chapelle- aux- Naux, nous sommes au cœur du site « Val de Langeais », un site géré par le Conservatoire d'espaces naturels Centre- Val de Loire. Ce sont ainsi plus de 400 ha de milieux naturels qui sont protégés, en rive droite et gauche de la Loire entre les communes de Cinq-Mars-la-Pile et de Bréhemont. L'ensemble du site est inclus entièrement dans les périmètres des sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire : ZPS « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » et ZSC « Vallée de la Loire de Candes-St-Martin à Mosnes ». Chaque site géré est doté d'un plan de gestion précisant les opérations à mener sur le site sur 10 ans, en faveur de la protection des milieux remarquables (2^e Plan de gestion pour le site du Val de Langeais, 2014 – 2023). Ce document est établi en concertation et en partenariat avec les acteurs concernés (état, collectivités, usagers, associations, ...). Les actions répondent aux objectifs de sécurité des biens et des personnes sur la Loire et a des objectifs plus spécifiques en faveur de la biodiversité et plus spécifiquement sur la Loire de préserver et restaurer la mosaïque des milieux naturels ligériens (forêts alluviales, annexes hydrauliques, prairies et pelouses). Ces actions sont complétées par des opérations de valorisation (aménagement pour l'accueil du public, communication, sensibilisation) et d'études scientifiques (inventaires complémentaires d'espèces ou d'habitats...).

Cette démarche induit la prise en compte de l'histoire du site ainsi que du contexte socio-économique, en lien avec les enjeux naturels pour comprendre son évolution et aussi envisager une gestion adaptée. Quand cela est possible, une valorisation commune du patrimoine naturel et culturel du site est réalisée.

Une gestion pastorale est mis en place sur le site, plus en aval sur « l'île aux Bœufs » (pâturage bovin).

14- Stratégie d'intervention retenue par l'Etat afin de gérer le risque inondation. Evolution du lit de la Loire et enjeux de gestion (Stéphane Braud, DREAL Centre)

Les DDT, gestionnaires du lit de la Loire moyenne, s'appuie sur une étude de la DREAL Centre-Val de Loire afin de programmer des interventions visant à contenir le développement de la forêt alluviale sur le domaine public fluvial.

En préalable, il convient de rappeler que la forêt alluviale est un réservoir de biodiversité, un lieu de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces, qu'elle constitue un espace tampon entre la rivière et les zones cultivées ou urbanisées et que pour toutes ces raisons et bien d'autres, elle est un écosystème qu'il convient de préserver.

Cependant, dans certaines configurations, son développement peut conduire :

- à une sur-inondation des enjeux socio-économiques, du fait de la rehausse de la ligne d'eau en crue et de l'augmentation du risque de rupture de digues,
- à la régression des milieux ouverts (pelouses sableuses à Corynéphore et Fétuque à longues feuilles, les annexes fluviales, etc.),
- à la disparition de certaines vues urbaines dites remarquables (enjeu paysager).

L'évaluation de la pertinence de l'intervention pour réduire le risque inondation est basée sur le croisement de l'intensité du développement de la forêt alluviale depuis 1995 (sur-aléa), sur l'augmentation du nombre de bâtiments inondés et l'augmentation de l'aléa de rupture des systèmes d'endiguement des vals protégés. Ainsi, aucune opération n'a été proposée sur les secteurs où la bande active se restaure naturellement ou lorsque les enjeux socio-économiques menacés sont peu nombreux.

Sur certains des sites retenus du point de vue hydraulique, des interventions complémentaires ont été proposées afin d'ouvrir des fenêtres paysagères sur un ancien front bâtis ou un bâtiment jugé remarquable. Cependant, le CPIER Loire 2015-2020 précise que les opérations à vocations paysagère ne peuvent être portées que par les collectivités et non par l'Etat. Cette segmentation administrative et financière entre la gestion des crues et la valorisation du paysage freine l'aboutissement de projets plus globaux.

A l'instar de l'approche qui a été retenue pour le volet inondation, la DREAL souhaiterait s'appuyer sur des études globales à l'échelle du tronçon de la Loire moyenne pour identifier les enjeux paysager et en termes de biodiversité sur ce tronçon de Loire. Par exemple, l'étude menée par la LPO en 2014 s'intéressant à l'évolution des sites de nidification de l'avifaune nicheuse pourrait être complétée afin d'aboutir à un programme de restauration. La DREAL a besoin de ces études globales qui permettent d'intégrer le volet patrimoine naturel à la réflexion et au choix des sites d'intervention.

Même si en théorie, les interventions proposées dans l'objectif de réduction du risque d'inondation vont dans le sens de l'ouverture des milieux et donc de la restauration de la biodiversité, Les gestionnaires du lit de la Loire s'interroge sur l'impact réel de leurs interventions. Ainsi, sur la Réserve de St Mesmin en lien avec le conservateur, l'Université de Tours et l'INRA, des travaux de recherche ont permis de suivre la réponse du milieu à l'arasement d'une île (projet BioMareau et thèse de Coraline Wintenberger) .

15- Le patrimoine du Port de Bréhémont (Rémi Deleplancque, Mission Val de Loire)

Bréhémont est un village qui peut sembler paradoxal par la disproportion de dimension entre l'infrastructure portuaire et la taille du village. Bréhémont a longtemps été un port, une « porte » pour la diffusion des marchandises de l'arrière-pays. Dans le val inondable, au 19^e s. on pratiquait beaucoup la culture du chanvre qui était embarqué et transporté ensuite vers des fabriques de toiles en aval avant d'aller ensuite fournir les arsenaux et les chantiers navals à Nantes près de l'estuaire. Bréhémont est un village né du commerce du fleuve et devenu patrimonial, après l'arrêt des transports de marchandises. Son PPRI le contraint aujourd'hui dans son développement.

C-Conclusion du séminaire

Patrimoine naturel et patrimoine culturel, longtemps apparus comme bien distincts, voire opposés, se sont rapprochés au cours de ce séminaire. Les présentations, le focus sur les problématiques des gestionnaires ont révélé qu'en y regardant de plus près, l'on trouve de la nature dans la culture et de la culture dans la nature.

Les sites naturels ayant faits l'objet de présentations le premier jour ou visités le long des parcours vélo et canoë sont préservés grâce à un ensemble d'usages et de savoir-faire culturels. De même, un patrimoine culturel comme le château de Langeais s'inscrit dans le milieu naturel, un paysage, façonné par l'étroite relation entre les hommes et leur milieu. De plus, les études du Parc naturel régional Anjou Touraine mettent en évidence que le patrimoine bâti est parfois habité par une biodiversité particulière.

Le regard sur la vallée du Cher ne dissocie pas patrimoine naturel et patrimoine culturel : leur confusion forme un paysage. Il y a dans le paysage des milieux naturels, des constructions. Ce mélange particulier de nature et de culture constitue une expérience singulière et indissociable entre l'Homme et son milieu.

Ces journées ont donc permis de mettre en évidence une imbrication étroite entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. En parallèle, cette imbrication se heurte cependant à la différence des représentations culturelles entre les acteurs et à compartimentalisation de l'appareil administratif et financier. Il en ressort un besoin

d'échange et de « pas de côté » pour une meilleure compréhension des perceptions de chacun.

Paradoxalement, le patrimoine vu souvent comme un « objet construit » est difficile à délimiter. Il évolue dans le temps et de nouveaux objets patrimoniaux voient le jour à travers un processus de patrimonialisation. L'état de transition est parfois la condition même du patrimoine naturel. Le processus de patrimonialisation est aussi difficile à saisir, variant en fonction des représentations et pouvant venir de la population locale ou des institutions. Il en ressort un patrimoine visible, celui des institutions et des experts, et un patrimoine souvent oublié, celui des riverains. Dès lors, l'un des enjeux de la préservation du patrimoine est de savoir là où il est, en concertant la population locale et en favorisant l'émergence d'un patrimoine participatif et démocratique.

Enfin, l'expérience de longer le fleuve grâce à la journée en canoë et en vélo a été l'occasion de s'interroger sur les limites de l'accès au patrimoine : le fleuve est-il l'objet d'une relation immédiate avec l'homme, d'une expérience sensorielle ? Ou doit-il être protégé et encadré comme un paysage de carte postale contemplé au loin et finalement oublié ? C'est une question délicate et resté en suspens tant la préservation du patrimoine repose sur un équilibre précaire. Sa mise en valeur est une exposition : elle le fragilise en même temps qu'elle le fait exister.

Pour aller plus loin :

<http://centrederesources-loirenature.com/>

<http://www.valdeloire.org/>